



Afro Child

La Revue de l'Histoire africaine

LEÇON N°6

POLYGAMIE, MONOGAMIE ...

Que souhaitez-vous pour la famille africaine de demain ?

La Revue AFRO CHILD est éditée par SHASHAMANE a.s.b.l. une association créée en septembre 2006 avec pour objet d'informer, de conscientiser et de responsabiliser le monde en général, et les africains en particulier, quant aux immenses défis auxquels est confronté L'AFRIQUE. Ladite a.s.b.l. marque, par ailleurs, son engagement à dénoncer sans détour le néo-colonialisme dans tous ses aspects et à militer pour un monde solidaire et sans frontières. Elle est consciente que, pour atteindre ses objectifs, un accent tout particulier doit être mis sur l'éducation de la jeunesse africaine afin de l'aider à réaliser pleinement son potentiel et à construire son Continent de façon pérenne. A cet effet, Elle projette, entres autres, de financer les écoles africaines qui dispensent un enseignement fondé sur une Histoire africaine assumée.

Si nos esprits sont droits,
Nos cœurs seront justes.
Si nos cœurs sont justes,
Notre maison vivra en harmonie.
Si notre maison vit en harmonie,
L'ordre régnera dans la nation.
Si l'ordre règne dans la nation,
La paix sera dans le monde.

Bienvenus à tous dans le 6^{ème} numéro de la revue AFRO CHILD et merci de votre continuel intérêt durant ce bout de chemin que nous venons de faire ensemble. Tout au long, nous vous avons longuement entretenue de l'Afrique, de notre Afrique ! Nous vous avons parlé de ses douleurs et de ses tristesses ; de celles qu'elle jette à la face du monde, mais également de celles que, par pudeur, scrupules ou honte, elle dissimule, enfuit jusqu'à les ignorer, à les oublier Elle-même. Nous vous avons donné notre vision des choses et vous nous avez fait partagé la votre. Nous n'avons jamais eu la prétention de parler en experts. Nous menions simplement quelques réflexions entre gens qui n'ont eu que trop rarement l'occasion de parler de Leur Histoire. Au fil des numéros, les épaules de chacun ont pu ressentir les défis, les immenses défis qu'il faudra relever pour (re)construire l'Afrique. Face à ces défis, certains auraient, peut-être, choisi de fuir et de se voiler la face. Fuir et fuir encore ! Mais, n'est-ce pas impossible de fuir de soi-même ? Comme nous, vous avez compris que cette fuite en avant devait, désormais, cesser. Vous avez découvert, avec nous, à quel point le passé africain est lourd, très lourd pour l'Humanité toute entière. Vous avez, également, pris conscience que cette Humanité ne nous reconnaîtra vraiment que lorsque nous aurons pleinement assumé ce lourd passé. Nous ne réussirons l'ultime défi de regarder résolument vers notre avenir qu'après nous être acquitté de cette dette envers nos aïeux, nous-mêmes et ceux qui arrivent après nous.

Souvenez-vous, nous avons opté depuis le début de cette aventure pour un 'roman à la chaîne'. Chacun de nous est devenu un écrivain potentiel, un libre penseur, ajoutant un chapitre de son cru aux récits des autres, dans un respect et une tolérance exemplaire. Les écrits ne formaient pas toujours un ensemble cohérent et harmonieux ; une confusion qui ramenait, alors, l'Afrique à elle-même, à sa culture non écrite, à ses valeurs diverses et emmêlées, à son Histoire longtemps interdite aux siens et tenue au cachée aux yeux du monde. Mais, par vos textes, vous avez partagé vos connaissances et enrichi la notre, nous révélant, parfois, l'Histoire sous un jour entièrement nouveau. Vous n'avez jamais cessé d'être des abeilles, rapportant à la ruche le miel de vos idées. Bref, la route est longue, très longue, et semée d'embûches. Accompagnez-nous, afin que, mutuellement, nous puissions nous soutenir ! Ne nous décourageons, donc, pas ! N'est-il pas dit que les derniers seront les premiers ?

Voilà, donc, cinq numéros (déjà !) que nous menons ensembles d'enrichissants échanges sur l'Histoire africaine et ses implications actuelles. Nous y avons pris le parti de traiter de thèmes plutôt sombres car il fallait que, en nous tous, soit réveillé des sens trop longtemps bercés et endormis. Vos textes ont suffi à nous convaincre que l'électrochoc avait produit ses effets. Désormais, vous savez regarder l'Afrique avec réalisme. Le voile de l'utopie et du pessimisme morbide se soulève progressivement. Gardez cette acuité, cet éveil de l'esprit, car c'est le chemin vers l'avenir!

Permettez-nous, cependant, avec ce sixième numéro de votre Revue, de prendre un virage éditorial car l'Afrique n'est pas que souffrances et humiliations. Notre mission ne doit pas se limiter à expliquer ses guerres pandémiques, son extrême pauvreté ou la corruption institutionnalisée de certains vautours. Il existe bien des thèmes, des enjeux et des débats qui, bien que très importants, nous révèlent un Continent africains aux trésors culturels d'une valeur inestimable ; une Afrique aimée par ses enfants dont certains se sont voués corps et esprit à son bonheur.

Prenons, donc, une bouffée d'oxygène en abordant, dans ce numéro, un sujet, non moins crucial, mais nettement plus joyeux : la famille. De tout temps, les peuples se sont toujours questionnés sur la structure familiale capable de servir au mieux l'harmonie et la paix sociale : polygynie, polyandrie, monogamie ... ? Cette quête intemporelle et universelle n'épargne pas l'Afrique. D'autant plus qu'aujourd'hui, au sein d'un même Etat africain peuvent cohabiter, parfois dans une déconcertante confusion, des formes d'union diverses et variées.

La question est, donc, 'simple' : parmi toutes ces structures qui définissent les rapports entre l'homme et la femme, existe-il une qui soit la mieux indiquée pour une Afrique qui veut aller de l'avant ? D'ailleurs, pensez-vous qu'il soit utile (ou même possible) de faire un choix ? Il ne s'agit pas d'une simple discussion philosophique ici ! En effet, n'oublions pas que la santé de la société passe d'abord par celle de la famille. Par conséquent, le débat que nous vous proposons de mener ici est vital pour les sociétés africaines. Arrêtons d'être des copieurs, devenons des acteurs, les concepteurs de la société africaine de demain.

Mais, d'abord, resituons brièvement le cadre historique et le contexte actuel des structures familiales les plus rencontrées en Afrique.

La polygynie, un brin de misogynie ?

La polygynie est une forme de polygamie, terme générique avec lequel il est souvent confondu et qui désigne toutes les unions multiples entre hommes et femmes. Lorsqu'il s'agit de polygynie, on entend l'union (souvent par les liens du mariage) entre UN homme et PLUSIEURS épouses. Sans vous faire un cours d'histoire, sachez qu'en Afrique, elle prend ses origines tantôt dans la coutume, tantôt dans la religion. Dans ce dernier cas, même s'il est vrai qu'à l'heure actuelle la religion qui se démarque sur cette question est l'Islam, force est de constater que bien d'autres croyances, présentes en Afrique, permettent ou encouragent la polygamie. Les différents Livres Saints abondent de preuves qu'elle était tolérée – si pas reconnue – et était une pratique courante chez les Hindous, chez les Zoroastriens Saviez-vous, par exemple, que l'Ancien Testament, sans aller jusqu'à vivement conseiller la polygamie, nous rapporte des harems célèbres tel que celui du Roi Salomon.

Aujourd'hui, nous ne serons pas entrain de nous tromper si nous affirmions que la polygamie n'est plus du tout en odeur de sainteté dans la plupart des sociétés 'modernes'. Dans beaucoup d'Etats occidentaux, elle est même légalement considérée comme un délit. Pourtant, très étonnamment, des scientifiques (anthropologues) ont récemment relevé que, sur 558 sociétés représentatives étudiées, la polygamie est pratiquée dans 75-76% des cas. Ceci dit, même chez ces peuples autorisant la polygamie, seulement 5-10% des hommes possèdent plusieurs femmes à la fois. Dans certaines régions du monde où elle était la norme, désormais, il y serait mal venu d'avouer haut et fort sa polygamie. Il reste, cependant, une poche de résistance dont l'épicentre se situe en Afrique (essentiel le centre et l'ouest) et dans les pays arabo – musulmans. Limitons-nous à l'Afrique pour signaler que, par exemple, le Sénégal reconnaît, désormais, la polygamie (plus précisément, la polygynie) dans son Code de la famille (corps de lois régissant la famille)¹. Ce pays fait,

¹ L'article 133 du Code de la famille du Sénégal dispose que le mariage peut être conclu :

cependant, l'exception car, pour l'essentiel, c'est la coutume non écrite ou les règles religieuses² qui fondent les pratiques polygames.

Quoi qu'il en soit, les critiques au sujet de la polygamie ne cessent de s'amplifier. Là où ses défenseurs voient en la polygamie l'outil qui permet de pourvoir à la sécurité matérielle de toutes les femmes d'un groupe, ses détracteurs n'y perçoivent qu'une hypertrophie de l'ego masculin. Il est vrai que dans une société qui prône la polygamie, seuls les hommes riches peuvent avoir plusieurs épouses, les autres devant se contenter d'une seule (parfois plus âgée qu'eux). D'un autre côté, le fait d'avoir plusieurs femmes est lié au prestige et à la richesse d'un homme. Certains n'hésitent, donc, pas à conclure qu'il s'agit d'un flagrant manque de considération pour la personne humaine et d'un frein à la liberté féminine ; une 'toute puissance' pour l'homme tandis que la femme est dépouillée de sa dignité.

Il est incontestable que certaines formes de polygamie et certaines conséquences de la polygamie sont indéfendables. Ainsi en est-il, lorsqu'au sein d'un même harem, s'établit une hiérarchisation des privilèges selon le rang des épouses ou simplement la préférence de l'époux. C'est également le cas lorsque ceux qui n'ont pas pu choisir subissent les conséquences de la polygamie : les enfants dont le statut et les droits risquent fort d'être liés au rang de leur mère ; les femmes qui, dans certaines coutumes, ne se marient pas de plein gré mais servent de monnaie d'échange entre familles ou, quand bien même elles auraient le choix, n'ont pas la liberté sociale et économique de l'exercer.

Ceci dit, avoir un esprit critique de bonne foi, c'est également admettre que nous n'avons pas étudié toutes les formes de polygamie qui puissent exister pour pouvoir leur appliquer les mêmes griefs sans risque de se tromper³. C'est également reconnaître que chaque famille est une entité indépendante et que, par conséquent, certaines arrivent peut-être à vivre une polygamie heureuse et épanouie.

La polyandrie : l'ethnie des BASHILELE

La polyandrie est une variante des unions multiples. A l'inverse de la polygamie, ici, c'est UNE femme qui prend pour époux PLUSIEURS hommes. La pratique est (ou est devenue) très rare à notre époque. Cependant, signalons qu'au Congo (RDC), une coutume ancestrale de l'ethnie des BASHILELE fait persister la polyandrie bien que la colonisation et le SIDA l'aient pratiquement fait disparaître. Cette ethnie, d'environ 1000 à 1500 âmes (selon les sources), vit principalement dans les alentours des provinces du Kasai occidental

-
- soit sous le régime de la polygamie (quatre épouses maximum)
 - soit sous le régime de la limitation de la polygamie (deux ou trois épouses)
 - soit sous le régime de la monogamie.

² La loi islamique autorise à prendre pour épouses légitimes jusqu'à quatre femmes.

³ Que faut-il penser de la loi islamique qui exige du mari polygame d'être d'une équité sans faille envers chacune de ses épouses ? Equité dans le temps passé auprès de chacune d'elle, équité financière, équité dans l'estime et l'amour. Aucune préférence même légère envers l'une d'entre elles ne peut être admise. Evidemment, une telle condition dépasse la capacité voire la nature humaine. C'est la raison de la limitation du nombre d'épouses à quatre. Notons également qu'en principe, une femme ne peut être forcée à cohabiter avec d'autres épouses : elle peut demander le divorce si la situation de polygamie ne lui convient pas.

(centre) et de Bandundu (centre ouest). Traditionnellement, chaque village compte en son sein des KUMBU, groupes de dix à trente jeunes hommes célibataires de la même tranche d'âge, ayant quitté le foyer pour vivre ensemble dans un quartier spécialement réservé pour eux. Chaque KUMBU choisit une 'femme commune' d'à peu près le même âge. Une fois cette formalité réglée, les femmes polyandres prennent les choses en main. Pendant 'la lune de miel', période précédant le mariage 'effectif' et qui peut durer plusieurs années, elles sont les reines. Les maris potentiels doivent être irréprochables et aux petits soins, au risque de se faire sérieusement rabrouer. La future mariée ne doit manquer de rien et ne doit pas s'ennuyer. Les jeunes BASHILELES rivalisent donc de stratagèmes et d'inventivité pour divertir l'objet de leurs convoitises. Ils dansent, chantent, luttent, chassent, médisent sur leurs rivaux et n'hésitent pas à mettre tous les atouts de leurs côtés sous les draps... Pas facile d'être au service de la future Madame. Mais le jeu en vaut la chandelle. Au terme de ladite lune de miel, elle choisira, lors d'une cérémonie solennelle, ceux qui l'ont le plus comblée. Mais, les autres ne sont pas perdants pour autant car les enfants de l'union appartiennent au KUMBU tout entier.

Pour les historiens, ces femmes polyandres (tant chez les BASHILELE que ailleurs chez d'autres peuples) avaient un statut privilégié, presque sacré en vertu des services sociaux qu'elles rendaient. C'étaient, par exemple, elles que les chefs de villages envoyaient négocier en tant de guerre, car elles bénéficiaient d'une immunité.

La monogamie ou l'utopie de la fidélité ?

La monogamie est le contraire de la polygamie, elle désigne l'union d'UN seul homme et d'UNE seule femme. Il va de soit qu'au sein du couple doit exister une fidélité sans faille sans laquelle il deviendrait difficile de la différencier d'une polygamie (ou polyandrie) informelle. A ce propos, autant l'Islam tolère et régleme la polygamie, autant le christianisme et les autres croyances de souche judaïque imposent sans alternatifs la monogamie. Pour ces derniers, *"l'homme est appelé à quitter son père et sa mère afin de s'unir à son épouse, de sorte qu'ils ne fassent qu'une seule chair"*⁴. C'est justement cette condition de fidélité dans le couple, d'union 'sacrée', que combattent les critiques de la monogamie. Elle est contre la nature humaine, affirment ces critiques ; une norme sociale contraire à se qui définit l'humain, à savoir ses besoins et ses pulsions. Certains anthropologues ont émis des hypothèses tendant à justifier l'impossibilité de la fidélité par une motivation biologique qu'est la reproduction. Il est évidemment plus efficace pour la reproduction que l'homme ait plusieurs femmes plutôt que l'inverse. Sur un plan plus 'psychologique', parmi ses besoins, se trouverait celui d'aimer et de se sentir aimé, un besoin affectif, un besoin de se prouver sa propre valeur. Ces besoins s'accompagneraient de pulsions destinées à les satisfaire. Une d'elles inciterait, alors, l'homme et la femme à la polygamie (ou polyandrie). Pour ces détracteurs de la monogamie, il ne servirait à rien d'imposer aux humains la fidélité car cela n'engendrerait qu'insatisfaction et frustration, ce qui ne tarderait pas à perturber l'harmonie et la paix sociale. Ils en veulent pour preuve le taux extrêmement élevé de divorces dans les sociétés monogames : lorsque l'infidélité est humainement inévitable, disent-ils.

⁴ Voyez le Livre de la Genèse, chapitre 2, § 24

Ces arguments valent ce qu'ils valent. Cependant, si une chose y est absolument incontestable, c'est bien que la monogamie n'est qu'une norme sociale (à notre avis, au même titre que la polygamie). Elle a, certes, le grand avantage de rapprocher au mieux, en les équilibrant, les statuts de l'homme et de la femme dans un couple et d'encadrer plus facilement ses conséquences sociales. Pour autant, il ne s'agit nullement pas du remède miracle pour une vie de couple plus harmonieuse, pour des enfants psychologiquement plus équilibrés ou plus généralement pour une société idéale.

Quelle famille pour l'Afrique ?

Dans la plupart des sociétés occidentales, la monogamie est aujourd'hui la seule forme d'union entre un homme et une femme qui soit légalement acceptée. Quant à la polygamie, elle reste une pratique courante (mais, régulée) dans le monde musulman. Il faut, donc, conclure que, dans un cas comme dans l'autre, la norme sociale résulte d'une longue réflexion menée par des générations de penseurs sur leurs propres sociétés, sur l'utopie sociale, mais également sur le sacré, l'intangible.

Cette même lente maturation des idées aurait dû se faire également en Afrique. Malheureusement, l'Histoire en a voulu autrement en faisant subir à ce Continent des centaines d'années de colonisation avec leur flot de christianisation et d'islamisation. Les sociétés africaines (à quelques exceptions près évidemment) ont, ainsi, étaient privées du droit de choisir le modèle familial à leur convenance, se contentant de copier bon gré mal gré des modèles forgés par des penseurs étrangers et pour des peuples étrangers.

Mais, qu'à cela ne tienne car le débat que nous avons ouvert ici vous redonne la parole. Il demande, à vous les anciens, de nous éclairer sur le sacré et l'intangible africain ; de nous rappeler ce qui était avant le prêtre et l'imam. Il demande, à vous les jeunes africains, d'écrire votre utopie sociale.

Nous devons devenir les acteurs de notre avenir et non plus de simples figurants, d'imparfaits copieurs. Refusons de rester perpétuellement des marionnettes qui avancent grâce à d'obscur forces, mais ne cessent de croire qu'elles savent où elles vont ! Penser par nous-mêmes la famille africaine de demain est un travail que nous devons aux générations à venir. Mais, tous comptes faits, choisir un modèle familial ne doit pas être la finalité, c'est notre réflexion qui importe. En effet, notre rôle n'est pas d'imposer telle ou telle autre vision de la famille. Il nous faut, plutôt, comprendre ce qui fait l'essence de la famille africaine. Quant au choix, il s'imposera à nous dès que nous aurons décidé de prendre en main notre destin. Ce sera un travail long, une course d'endurance tant les pistes ont été brouillées, tant la confusion, l'ambiguïté nous voilent les yeux.

La Voix des Hommes

« Les mots, les sons, le pouvoir sont les symboles de l'Homme.

C'est ce que nous utilisons contre l'oppression.

On ne se sert ni de bâtons, ni de pierres, ni de fusils.

Un de nos messages pour la planète dit :

Rassemblons-nous, sœurs et frères,

Le Temps nous échappe.

Ecoutez la Voix des Hommes, Elle appelle tout le monde.

Cette Voix est pour tous ceux qui l'accepteront... »

UNE MONOGAMIE CLAIRE ET NETTE

C.K.

Bonjour, je suis C.K., Congolais, né au Congo et je suis arrivé ici il y a 15 ans. Je connais bien la famille polygame car mon père a deux femmes et entre temps il a aussi beaucoup d'autres aventures et d'enfants.

Donc moi-même je suis baigné dans la polygamie et mon avis sera donc très subjectif.

Aussi le fait que je suis chrétien, j'ai un point de vue biblique là-dessus, donc c'est un mélange des deux qui va ressortir.

D'abord, la Bible nous dit que, et je partage cet avis, l'amour ne tend que vers une seule personne. Le mariage, c'est bien l'union de deux personnes par amour, que seule la mort pourra nous séparer. Quand tu as une deuxième femme, quelle est valeur de la parole que tu donnes ? Moi je pense alors que la première parole est une fausse parole.

Par exemple au Congo, concernant la polyandrie, il n'y a qu'une seule région où la femme peut avoir plusieurs maris et encore, elle doit avoir des amants et ce n'est pas reconnu par la société mais dans leur région, ils doivent faire ça.

Mais pourtant l'homme peut officiellement avoir plusieurs femmes. Où est la justice là dedans ?

Je pense que nous avons été créés, hommes et femmes égaux. Bien sûr il y a des différences qu'on ne peut pas renier mais sur les points fondamentaux de la vie, on est égaux. On ne peut pas m'expliquer que les hommes peuvent avoir autant de femmes qu'ils veulent et pas les femmes.

Et pour moi, la situation que l'Afrique est en train de vivre maintenant, c'est la débauche parce que c'est tellement ancré dans la réalité et dans les mentalités. Un homme a une femme, il en prend une autre, les femmes vont à gauche à droite, les enfants n'ont pas de suivi, c'est n'importe quoi.

En Afrique, on pense souvent que lorsque l'enfant est né et qu'il a de quoi manger c'est suffisant. Je suis d'accord mais l'enfant a besoin de plus que ça, notamment la présence de son père.

Comment un enfant peut-il expliquer que tantôt son père va dormir là bas, tantôt là bas... Quelle vision aura-t-il du mariage ?

Et en Afrique on est en train de se pourrir comme ça.

Vis-à-vis d'un enfant, je dirais que c'est difficile parce que tu places une barrière et que tu te dis : « c'est la vie des parents » mais quelque part tu es affecté et ça perturbe ta vision du mariage.

Tu te demandes, c'est quoi l'amour finalement, c'est d'avoir des femmes à gauche à droite, ta notion de l'amour est perturbée.

Il peut y avoir des gens qui sont malheureux dans leur couple, du mariage jusqu'au décès, vivre dans le malheur. Ils peuvent être riches mais dans le cœur il y a une souffrance et ça c'est surtout les femmes qui vivent ça et moi je trouve ça aberrant.

Moi je souhaite donc pour la famille africaine de demain une monogamie claire et nette. Sinon ça crée des déchirements incroyables.

Il y a des enfants de mères différentes dans les familles polygames qui développent une certaine haine à l'égard des autres du fait que le père passe plus de temps avec telle ou telle femmes. Et la notion de l'amour est pervertie.

Tout ça c'est du désordre. Toutes les coutumes, les valeurs, tout ça vient de la famille. Comment veux-tu avoir de l'ordre dans ta vie si dans la famille les valeurs sont désordonnées.

Quand tu vas mener des affaires avec quelqu'un et tu apprends que la personne est divorcée, tu peux arrêter parce que si il est infidèle dans la vie familiale, il risque fort de l'être aussi dans les affaires.

Je serais donc pour une monogamie claire et nette en Afrique.

Pour l'avenir, je conseillerai aux jeunes d'ouvrir leur bible et de la lire. Ce n'est pas un vieux livre, il est vraiment d'actualité et préserve de la folie.

La Bible, le Mariage et la Monogamie

La première référence du mariage dans la Bible se fait dans le contexte de la Création et définit l'institution du mariage selon Dieu donc comme cela devrait être.

Après avoir créé l'homme⁵, Dieu dit « : Il n'est pas bon que l'homme soit seul ; je lui ferai une aide semblable à lui. » Donc dans le mariage on retrouve l'idée d'entre aide. Ensuite quelques lignes plus tard⁶ l'homme lui-même dit « : Voici cette fois celle qui est OS de mes OS et CHAIR de ma CHAIR ! » Et Dieu rajoute « c'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, et ils deviendront une SEULE CHAIR ».

Comment peut on dans ces conditions parler de mariage si plusieurs femmes ou plusieurs hommes sont mêlés à l'union???

Certains d'entre nous peuvent soutenir que Moïse, qui au travers de ses lois, dit⁷ que l'homme peut écrire une lettre de divorce pour répudier sa femme, ou que David et son

⁵ Dans Genèse chapitre 2 verset 18

⁶ (Verset 23)

⁷ (Dans deutéronome 24 :1)

filz Salomon, des rois aimés de Dieu, ont eu plusieurs femmes, concubines et maîtresse, on peut penser que Dieu est d'accord avec tout ceci !

Mais en vérité Jésus nous enseigne⁸, quand les pharisiens⁹ viennent lui tendre un piège en lui disant que la loi permet le divorce, que : « c'est à cause de la dureté de votre cœur [...], mais moi je vous dis que celui qui répudie sa femme sauf pour infidélité et qui en épouse une autre commet une infidélité », « Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a unit¹⁰ ». Et Il leur rappelle que au commencement il n'en était pas ainsi et explique que l'homme quittera son père et sa mère pour former une seule chair avec sa femme¹¹ et non plusieurs Chairs avec ses femmes.

Donc mes amis, à vous de tirer les conclusions sur ce qu'est réellement le mariage, pour ma part je partage la vision de Jésus : une femme et un homme et se garder dans la pureté, aidé par le Saint Esprit.

Comme idée finale, je dirai que ceux qui parlent de polygamie puissent changer de verbe NE PARLER PAS DE MARIAGE, parler de CONCUBINAGE alors car même les autorités vous diront que l'institution du mariage est inspirée de la Bible alors comme Jésus le disait : Rendez à César ce qui est à César et rendez à Dieu ce qui est à Dieu. Que ceux qui ont des oreilles entendent et que ceux qui ont des yeux voient.

⁸ (Dans Matthieu 19 : 1 à 9)

⁹ Genre de secte de religieux traditionaliste qui vivaient à l'époque de Jésus

¹⁰Dans Matthieu 19 :6

¹¹ Dans Matthieu 19 :5

SOYONS SINCERES ET RECONNAISSONS NOUS EN TANT QUE POLYGAMES

Freddy MANDEVU

La polygamie est un sujet tabou aujourd'hui. Pourquoi ce mode de vie est il interdit et illégal ? Pourtant, elle est plus sincère et pourrait être la solution a beaucoup de problèmes du monde monogame actuel a savoir l'infidélité, le divorce, l'homosexualité et les maladies sexuellement transmissibles.

Aujourd'hui

En Allemagne ou j'ai vécu pendant plus de 15 ans, 60% des couples divorcent en moins de 3 ans de mariage. Ces chiffres ne diffèrent pas beaucoup des autres pays occidentaux dit 'civilisés'. La famille traditionnelle monogame qui est supposée durer toute une vie ne fonctionne pas. On se marie, on divorce, on se remarie plusieurs fois, l'infidélité étant souvent la cause. Les sociétés occidentales vivent bel et bien une forme de polygamie puisque les gens changent souvent et officiellement de partenaires en divorçant ou officieusement en ayant des maîtresses ou en fréquentant des prostituées.

Les Mormons aux Etats-Unis soit $\pm$ 40.000 personnes vivent officiellement dans une famille comprenant plusieurs épouses.

Dans le monde Arabes et islamique, la polygamie n'a rien de tabou puisque elle est plutôt institutionnalisée et très légale. Tant que les moyens économiques sont suffisants, les gens vivent la polygamie pleinement et ouvertement. Au contraire de l'occident, l'infidélité, l'adultère et le divorce ne sont presque pas existants ici.

En Afrique de l'ouest et dans plusieurs autres pays africains, on remarque que la polygamie est plutôt standard. L'homme vie ou se marie a la traditionnelle avec plusieurs femmes qui se partagent les travaux de la vie quotidienne. Néanmoins, devant les institutions, on ne peut se présenter qu'une seule fois pour le mariage.

Au Burundi avant la colonisation et le christianisme nos grands parents avaient souvent plusieurs femmes. Ceci dépendait naturellement de leur moyen économique. Mon arrière grand-père par exemple avait 5 femmes mais pas sous le même toit. Chacune avait ses propres terres et ses propres enfants à élever. Depuis la colonisation, la polygamie n'est pas reconnue mais trop souvent les enfants burundais sont choqués en apprenant qu'ils ont des demi-soeurs et demi-frères. L'homme africain vit officieusement la polygamie ainsi comme l'homme occidental.

Aujourd'hui dans les sociétés occidentales pourtant monogames la publicité sur nos écrans de télévision nous submerge de belles femmes pour inciter l'homme ou le male a consommé plus. Ceci est valable dans tous les domaines de consommation que ce soit le salon de l'automobile,

Les alcools et boissons exotiques et autres. On touche le point faible de l'homme, marié ou pas, la femme.

C'est étonnant de voir que chaque ville en occident ou dans le monde monogame possède un quartier de prostituées. Ceux qui fréquentent les prostituées ne sont pourtant pas les gosses de 17 ans ou nécessairement les hommes célibataires. Ce sont de braves gens fonctionnaires vivant en famille qui vont se faire plaisir ailleurs après le boulot. Le tourisme sexuelle vers la Thaïlande, les philippines, l'Amérique latine etc. n'est pas de la fiction et c'est qui ce touriste: Le monogame européen.

La pornographie sur le net expose, toutes les vidéothèques ont un coin pornographique. On y trouve presque que des hommes. La femme n' y va jamais seule et même si elle y accompagne son homme, ce n'est pas vraiment pour son propre plaisir.

Les scientifiques nous disent que l'être humain est un animal comme tant d'autres à la différence que nous avons une plus grande intelligence ainsi qu'une conscience. En observant les animaux sauvages dans différents documentaires, le male est polygame et marque son territoire. Aucun autre male de la même espèce ne s'y aventure. Ceci est tellement vrai que j'en ai fait l'expérience chez mes grands parents. Il n'existe qu'un seul taureau dans un même enclos peu importe le nombre de vaches en sa possession.

Survol historique

Aujourd'hui nous associons prioritairement la pratique de la polygamie à l'Islam, pourtant la polygamie est loin d'être propre à cette religion. Elle existe depuis l'antiquité et les écritures et autres livres saints abondent de preuves qu'elle était reconnue comme pratique courante chez les Hindous, chez les Zoroastriens et les Juifs. La Bible nous décrit une société patriarcale polygame. Le harem de David est célèbre et celui de son fils Salomon l'est encore plus. Bien avant eux Abraham et Moïse étaient polygames.

Les sociétés égyptiennes - sauf pour le pharaon -, grecques et romaines étaient résolument monogames. Ceci ne veut pas dire en effet que le mari n'a pas de concubines ou n'utilise pas de ses servantes, elle signifie simplement qu'une seule femme lui donnera des enfants légitimes. La monogamie ouvre donc un espace de liberté au bénéfice exclusif de l'époux. La monogamie n'est en effet pas liée à la fidélité masculine. A l'inverse, les jeunes femmes doivent offrir leur virginité à leurs époux et leur rester fidèle toute leur vie. Ce qui est répréhensible, c'est pour la femme, de tromper son mari, et non l'inverse. Pendant l'Antiquité, peu d'interdit freinait la sexualité, faire l'amour était considéré comme une activité naturelle.

Les invasions germaniques mettent l'Empire romain en contact avec un autre mode familial où 40 à 50 personnes vivent sous le même toit, le chef, ses épouses et leurs enfants. C'est à cette dernière tendance que va se heurter l'Eglise.

Au 20ème siècle, le modèle d'une relation conjugale fondée sur la fidélité mutuelle d'un seul homme et d'une seule femme s'impose dans toute l'Europe chrétienne. Ce sera difficile à faire admettre aux souverains, très soucieux d'assurer leur descendance, certains risqueront d'ailleurs l'excommunication pour ce motif.

La monogamie est une notion qui reste encore étrangère à une grande partie de la planète. Actuellement, malgré un recul de la polygamie au profit de la monogamie, certains groupes culturels restent polygames, comme les peuples de culture islamique et un grand nombre de sociétés tribales dans le monde entier.

Conclusion

La société actuelle monogame vit dans le mensonge. L'homme est de nature polygame qu'on le veuille ou non. La polygamie "officielle" est interdite mais cela n'empêche personne d'avoir une ou plusieurs relations extraconjugales et des enfants conçus en dehors du mariage officiel. La polygamie devient ainsi cachée, mais reste quand même bien présente.

Aujourd'hui, la polygamie est un sujet "tabou" car notre siècle est celui de la libération de la femme. L'image d'un homme ayant plusieurs femmes est perçue comme un esclavage de la femme.

Or l'interdit génère une consommation cachée et incontrôlée très dangereuse. Le Sida décime l'Afrique parce que le seul plaisir en Afrique étant le sexe, donc la polygamie, est interdite. La drogue est moins consommée et moins nocif aux Pays-Bas qu'ailleurs en Europe. Les

Hollandais en consomment sereinement sans devoir se cacher. La monogamie constitue donc un danger potentiel pour l'humanité car elle entraîne l'éclatement des familles et des souffrances énormes des enfants.

Vu les énormes problèmes familiaux des sociétés monogames occidentales, on devrait à mon avis réfléchir sincèrement sur la polygamie qui peut être pourrait ramener la paix, la sérénité et la bonne éducation des enfants au sein de la famille. L'homme polygame n'est pas plus macho ou plus mauvais par rapport à la femme à l'homme monogame. Donc, pour moi la polygamie n'exclue pas l'émancipation de la femme. Au contraire, les femmes ayant l'ambition de faire carrière par exemple, pourraient en même temps faire des enfants qu'elles laisseraient dans de bonnes mains au sein de sa famille polygame. En retour, la femme qui "travaille" à la maison pourrait profiter des moyens financiers ramenés par la femme "carrière".

La polygamie est la clé !!!

POLYGAMIE

Déborah ASHIMWE

S'il existe des sujets qui suscitent passions effrénées et débats enflammés, celui relatif à la polygamie en fait indubitablement partie.

Pour nos sociétés occidentales bien pensantes, profondément monogames et de tradition judéo- chrétienne cette institution ne peut assurément être que le fait de sociétés si ce n'est primitives, profondément inégalitaires.

Les mouvements féministes et de libération sexuelle étant passés par là, comment pourrait on ne fut ce qu'envisager qu'un homme puisse avoir plusieurs femmes et que le contraire soit impossible ?

Les partisans de la monogamie avancent généralement des arguments tels que l'égalité entre hommes et femmes, la nécessité de doter la femme d'un statut identique à celui de l'homme, la simplicité du modèle monogamique, l'importance des valeurs morales...objectifs qui ne pourraient être rencontrés que dans le cadre d'une société d'où la polygamie serait bannie.

Que dire si ce n'est que l'hypocrisie qui sous tend tous ces raisonnements est évidente. S'il est vrai que les sociétés occidentales ont opéré de sérieuses avancées ce siècle dernier en matière d'égalité le tableau est loin d'être parfait. La parité d'un point de vue politique et salariale pour ne citer qu'elles restent une douce utopie vers laquelle on aimerait tendre dans la majeure partie des pays européens, et ce malgré de belles déclarations d'intentions sans cesse renouvelées. Quant à la place de la femme dans la société et à sa pseudo liberté il est assez évident qu'un joug en a remplacé un autre. La libération sexuelle qui était censée mettre les hommes et les femmes sur un pied d'égalité s'est révélée être un leurre. Les femmes occidentales n'ont jamais été aussi dépendantes des regards masculins ; en quittant leur rôle de femmes aux foyers soumises et aimantes elles ont rejoint le rang de celles des femmes objets sexuels dépendantes des critères mis en place par une société qui est restée profondément masculine.

Un autre progrès qui est également mis en avant c'est celui de la faculté qu'ont toutes les femmes de se libérer aisément et à tout moment d'un mariage qui ne leur apporte plus satisfaction par le divorce. C'est indéniablement une belle avancée, quoiqu'à y regarder de plus près on se rend vite compte qu'elle est souvent synonyme de désastre économique et de paupérisation pour bien des femmes qui font bien souvent partie des agents économiques les plus faibles dans les pays occidentaux tant au niveau salarial, qu'en termes d'opportunité d'avancement au travail.

Et ce ne sont pas les maigres pensions alimentaires allouées après divorce et indexées « tous les dix ans » qui améliorent la précarité de leur situation.

Quant à l'argument moral nul besoin de le démontrer : monogamie et fidélité ne vont pas nécessairement de pair. Quand bien même l'homme est censé n'avoir qu'une seule femme et lui être fidèle la réalité est toute autre. La multiplication des partenaires sexuels hors

mariage, les maîtresses et les enfants illégitimes ne sont pas des phénomènes isolés dans les sociétés soi disant monogames. D'aucuns pourraient objecter que la grosse différence réside dans le fait que la femme mariée à un polygame ne peut lui être infidèle et encourt la répudiation voire pire s'il est avérée qu'elle l'est. C'est un argument qui mérite notre attention. Cependant il est primordial de se poser la question de savoir si cette inégalité est due à l'institution même du mariage polygame ou si elle trouve ses racines ailleurs. Il faut bien se rendre compte que culturellement l'infidélité féminine est un sujet extrêmement tabou dans les sociétés africaines et encore plus dans les sociétés de tradition islamique. Pour améliorer la situation de la femme africaine le plus urgent serait de revoir légalement son statut juridique pour lui accorder une égalité de droit avec l'homme. Dans ce cadre, l'institution de la répudiation unilatérale par le mari devrait être proscrite. Le débat de l'égalité de la femme africaine doit être séparé de l'institution même du mariage polygame. A partir du moment où ce dernier est correctement institutionnalisé et qu'il assure l'égalité des différentes épouses entre elles et par rapport à leur mari, je ne vois pas quel reproche pourrait lui être fait.

De plus l'absurdité de la condamnation de la polygamie atteint son comble quant on pense au nombre de remariages qui se font dans les sociétés monogames. Les statistiques sont claires : plus d'un couple sur deux divorce, l'espérance de vie des couples est assez limitée et les remariages sont encore plus fréquents chez les hommes que chez les femmes. Entre le polygame en série occidental et le polygame à l'africaine la différence est finalement assez ténue.

L'argument qui à mon sens plaide le plus en faveur de l'abolition de la polygamie est celui selon lequel il est impossible de parler d'égalité hommes femmes dans les sociétés polygames à partir du moment où la faculté d'avoir plusieurs époux est refusée aux femmes. C'est un argument plus que valable qui emporte conviction et pour moi il est évident que les sociétés polygames devraient également réserver la possibilité à toute femme qui le souhaite de contracter un mariage polyandre. En ce sens une refonte des institutions matrimoniales serait nécessaire.

Le véritable fléau pour la femme africaine n'est pas tant le mariage polygame que les mariages forcés et trop précoces, les mutilations et les violences sexuelles, ainsi que l'inégalité institutionnelle entre hommes et femmes. Tous ces phénomènes doivent disparaître à jamais de la société africaine. Un âge minimum légal pour se marier doit être mis en place, toutes les formes de violence faites aux femmes doivent être sévèrement réprimées pénalement. Il faut impérativement légiférer en la matière pour permettre un égal épanouissement de tous les protagonistes de la société.

Il faut en finir définitivement avec l'image selon laquelle système monogamique rime nécessairement avec ordre, égalité et épanouissement. Il suffit pour s'en convaincre d'observer les sociétés occidentales actuelles : l'institution du mariage est en totale déliquescence, la cellule familiale base de toute société est de plus en plus éclatée, l'infidélité est presque érigée en mode de vie et les valeurs morales telles que la solidarité

et la cohésion tendent à disparaître. Face à une « réussite » aussi brillante on voudrait nous convaincre que l'avenir et le développement de la femme africaine passera nécessairement par la généralisation de ce modèle dans tout le continent. Permettez-moi d'être légèrement sceptique...

L'Afrique doit trouver son propre modèle. Un modèle en adéquation avec sa culture et sa réalité. Des remaniements sont nécessaires pour permettre à tous les individus, hommes et femmes d'être également valorisés. Pour cela il est primordial de composer avec les éléments déjà présents dans le pays afin de permettre des réformes moins brutales et qui seront de fait plus facilement acceptées et appliquées. Nul besoin d'instituer la polygamie et la polyandrie dans les pays africains ou la monogamie est la règle, un tel bouleversement serait absurde. Par contre les pays de tradition polygame devraient réaménager cette institution afin qu'elle puisse répondre aux critiques exposées ci-dessus.

« M O N P È R E A Q U A T R E F E M M E S »

propos recueillis par *Eurydiane B U K U R U*

Très récemment, alors que je discutais avec une ami, j'ai voulu saisir l'occasion pour comprendre ce que peut être la vie au sein d'une famille polygame. D'origine sénégalaise, cet ami – Mohamed SAAR – est, en fait, un jeune homme de 24 ans, marié et père d'une petite fille d'1 an. Fils d'un père polygame et ayant grandi auprès de sa famille, même si aujourd'hui il vit en Europe, il était très bien placé pour m'éclairer sur le sujet. Voici, donc, ses réponses à mes questions. A chacun d'en tirer ses propres enseignements :

Eurydiane BUKURU : combien de femmes a ton père ?

Mohamed SAAR : mon père a quatre femmes. Il a épousé la première parce qu'il l'aimait. Mais, puisqu'elle ne pouvait pas avoir d'enfants, il a fallu que mon père prenne une seconde épouse pour avoir des descendants. La troisième femme est la 'préférée' de mon père : c'était réellement un mariage d'amour. Enfin, l'histoire de la quatrième épouse est plus tragique : c'est la veuve d'un grand ami à mon père. Il fallait, donc, qu'il s'occupe d'elle, c'est la tradition ! En plus, elle est très jolie, ce qui ne gâche rien !

E.B. : quatre femmes ! Vous devez sûrement être une très grande fratrie alors ?

M.S. : non, nous sommes seulement 7 frères et soeurs. La seconde épouse – qui est ma mère biologique – a eu 5 enfants, dont je suis l'aîné : 3 garçons et 2 filles. Les deux autres enfants (1 garçon et une fille) sont issus de la troisième épouse. La quatrième n'a pas d'enfants.

E.B. : pourquoi appelles-tu ta mère 'mère biologique' ?

X. : en fait, mon père a pris une seconde épouse sur les conseils de sa première femme. Le but était de donner un enfant à leur couple. Par conséquent, étant né le premier, j'ai été confié, pour mon éducation, à la première épouse. C'est elle que j'appelle maman.

E.B. : et les autres femmes de ton père, comment les appelles-tu ?

M.S. : c'est un peu compliqué. Alors, ma mère biologique, je l'appelle par son prénom alors que les deux dernières épouses, je les appelle tata (ce qui veut dire tante).

E.B. : peux-tu, à présent, me parler un peu de la manière dont s'organise la vie familiale et conjugale ? Qui vit avec qui ?

M.S. : même maintenant qu'il a 67 ans, mon père doit toujours faire la navette entre les domiciles de toutes ses épouses. La règle, à Dakar, est que le mari passe 2 nuits avec chacune de ses épouses. Donc, mon père doit visiter sa première et sa deuxième femme qui vivent sous le même toit avec tous leurs enfants, puis sa troisième qui vit de son côté avec ses enfants et enfin sa dernière femme qui est restée au village. Pour maintenir une harmonie et permettre une la vie commune, mon père doit veiller à fournir à chacune de ses épouses une quantité égale en tout (sur le plan affectif et sur le plan matériel).

E.B. : et ça marche ?... Il doit, quand même, exister quelques 'privilégiés' parmi les femmes !

M.S. : c'est vrai que l'égalité parfaite n'est que théorique. Dans la réalité, mon père aime ses femmes différemment. Il a un profond respect pour sa première épouse car, ensemble, ils ont traversé beaucoup d'épreuves. Quant à la seconde épouse, l'amour qu'il lui porte est en très grande partie dû au fait qu'elle est la mère de ses enfants. La troisième est sa 'préférée'... tous le monde le sait, mais ça reste un non dit. Et, enfin, il y a la quatrième qui a les faveurs de mon père grâce à sa beauté.

E.B. : comment s'entendent-elle entre elles ?

M.S. : en gros, ça fonctionne assez bien. Il est vrai que la seconde épouse est une forte tête et qu'elle trouve toujours quelque chose à redire à tout, mais toutes ont un grand respect teinté d'une certaine crainte de mon père (et de ses réactions). Malgré tout, il subsiste quelques jalousies et des rivalités entre les quatre femmes, même si elles sont tues.

E.B. : et entre les enfants, vous vous entendez bien ?

M.S. : heureusement, nous nous entendons à merveille. Nous avons la chance de ne pas être trop nombreux comme dans la plupart des familles polygames. Evidemment, parmi nous, mon père a ses préférés : les enfants de la troisième épouse. Mais, je suppose que c'est pareil dans toutes les familles qu'elles soient polygames ou monogames.

E.B. : maintenant que tu as un peu plus de recul, peut-être as-tu déjà réfléchi aux avantages et aux inconvénients que présente la polygamie.

M.S. : grandir dans une famille polygame m'a, peut-être, fait mûrir plus rapidement à cause des conflits permanents entre épouses où il faut apprendre très vite à évaluer la gravité réelle des problèmes et à faire la part des choses. Par contre, ma jeunesse dans une famille polygame m'a également appris que les femmes subissent la situation. Je pense, sincèrement, qu'aucune épouse n'aime savoir son époux partager le lit conjugal avec une autre femme.

E.B. : et toi alors ... te vois-tu un jour devenir polygame ?

M.S. : (rire) ... non ! Il y a bien assez de soucis avec une seule femme que je n'arrive même pas à imaginer ce que ça deviendrait avec plusieurs. Par ailleurs, c'est une grosse demande en énergie au niveau ... sexuel.

E.B. : tes frères et sœurs partagent cette opinion ?

M.S. : oui, entièrement !... tu sais, la polygamie peut être un paradis ou devenir un enfer. Nous, on a eu de la chance, mais, je pense que pour 80% des ménages polygames vivent un enfer.

E.B. : donc, tu n'es pas prêt à le conseiller à ton enfant ou à tes amis.

M.S. : loin de là !!! Actuellement, aucune n'accepte la polygamie de bon gré.

POLYGAMIE OU MONOGAMIE ? THAT IS NOT THE QUESTION!

Juste SINDIHEBURA

Ce faux débat n'est qu'un minuscule et insignifiant arbuste qui cache toute une forêt. Prenons, donc, de la hauteur et voyons que dissimule cette question. En mon sens, par cette simple opposition, on se demande quelle doit être LA famille idéale pour nos sociétés africaines. Or, se focaliser sur cette controverse « polygame ou monogame », mettre son énergie à vouloir établir l'idéal familial africain, c'est prendre un dangereux raccourci qui ne règlera en rien le vrai dilemme que vivent les familles actuelles de ce Continent coincées entre l'enclume des traditions plusieurs fois centenaires mais parfois passéistes et le marteau d'une aguicheuse mais un peu (trop !) envahissante modernité. Le vrai débat n'est, donc, pas de faire un choix entre la polygamie ou la monogamie, mais, d'aider la famille africaine à se redéfinir en son sein et dans la société, sans se perdre.

En d'autres mots, évitons le vain gaspillage de chercher une famille idéale pour une Afrique si diverse. Prenons, plutôt, l'interrogation par l'autre bout : doit-on reconnaître à chaque société africaine le pouvoir d'imposer des normes, des lois, de fonctionnement aux familles ? Et, surtout, jusqu'à quel point peut aller ce pouvoir normatif ?

Avant de répondre à ces questions, encore faut-il avoir, au préalable, bien saisi la place qu'occupe une famille dans la société africaine. D'abord, comme dans toute société par ailleurs, la famille est la composante première de la société en Afrique. D'une part, elle n'en est, en réalité, qu'une version miniaturisée puisqu'elle en porte les valeurs. D'autre part, bien qu'une société soit dotée d'une dynamique propre, il n'en reste pas moins que une société est une somme de famille.

Ensuite, la famille africaine, comme toute autre famille, est une école de l'humanité en ce sens que l'individu y apprend dès le berceau la nature conflictuelle et la rudesse de la relation à l'autre. Mais, il y apprend également que sans ces aspérités sur lesquels s'accrochent les sentiments, cette relation serait impossible.

Enfin, trait propre aux sociétés africaines, l'individu n'existe qu'au travers de sa famille. La question qui revient le plus souvent pour identifier une personne ce n'est pas 'quel est ton ?' mais plutôt 'quel est ton père ?'.

Bref, famille et société en Afrique sont unies par un lien vital. Il s'agit presque d'un cordon ombilical : l'état de l'une rejaillira sur l'autre. Par conséquent, lorsque nous nous demandons si les sociétés africaines ont le pouvoir de définir et de réglementer les rapports familiaux, la réponse nous apparaît clairement ici : au-delà du pouvoir, elles ont le devoir d'établir des lois régissant les structures et les relations familiales.

En effet, tomber dans l'extrême d'une liberté dogmatique et recouvrir d'un voile opaque la sphère familiale, dans l'espoir utopique que ce qui s'y passe ne peut être que vertueux serait naïf et suicidaire. Les sociétés africaines signeraient, ainsi, leur décadence. Elles ne

tarderaient pas à hériter des inégalités et injustices nées au sein même des familles. C'est, par conséquent, un devoir social d'établir des lois claires qui disent où commence et où s'arrête la liberté des choix dans les matières familiales.

Pour autant, est-ce là un blanc seing donné aux sociétés africaines ; une autorisation de s'immiscer dans la moindre parcelle de la vie de leurs familles et d'en régir chaque aspect par des normes légales ? C'est ici que nous revenons à l'opposition entre la polygamie et la monogamie pour nous demander si le droit (devoir !) d'ingérence de la société peut aller au point d'imposer telle structure familiale plutôt que telle autre.

Laisser aux sociétés la discrétion de choisir entre la polygamie et la monogamie (ou toute autre structure sociale) n'aboutirait qu'à des solutions arbitraires. En effet, ces choix n'auraient comme fondement que l'idéologie et les valeurs sociales du moment ('à la mode'). Or, l'histoire nous en est témoin, rien n'est plus changeant que les mœurs sociales qui ne cessent de muer, évoluer et se déliter au fil du temps. Qui peut, dès lors, assurer que le choix posé aujourd'hui ne sera pas, demain, considéré comme une aberration, une grossière erreur ?

Par ailleurs, il n'a jamais été de bon conseiller pour les sociétés de se fier entièrement et exclusivement à l'idéologie sociale 'en vogue'. Faut-il vous rappeler l'époque honteuse où les unions interraciales étaient considérées comme un perversissement de la société ? Exemple plus contemporain, avons-nous oublié que, encore aujourd'hui, certaines sociétés conditionnent la légitimité d'un enfant – et donc, sa faculté de jouir de tous ses droits – au mariage de ses parents ?

A vrai dire, nous perdons du temps à discuter sans fin des vertus ou des vices de telle ou telle structure familiale. Des siècles sont passés et, avec eux, les sociétés africaines ont évolués passant tour à tour d'une polygamie issue des traditions à une polygamie plus – ou – moins 'religieuse' avant de subir l'influence de la philosophie des lumières où la monogamie est la norme sociale. Et demain ? Qui peut le dire ? Et d'ailleurs, quelle importance ? En matière familiale, les hommes de loi devraient se limiter à régler les effets des choix des individus et non à leur imposer des choix arbitraires ! Polygamie ou monogamie, l'essentiel est de maintenir la paix sociale !

Connais-tu Ton Histoire ?

FAUT-IL MODIFIER LES FRONTIÈRES HÉRITÉES DE LA COLONISATION ?

Antoine TSHITUNGU KONGOLO

Faudrait-il oui ou non modifier les frontières que l'Afrique a héritées de l'époque coloniale, marquée par les conquêtes ainsi que l'impérialisme de l'Europe ? La question s'avère d'autant moins gratuite qu'elle s'inscrit au cœur d'un débat vif et acéré qui n'en finit pas de nourrir des polémiques et de soulever des tempêtes.

Par ailleurs, évacuer cette interrogation serait d'autant plus impensable qu'elle s'imprime en toile de fonds d'une série de conflits meurtriers qui émaillent la chronique africaine. Emblématique à cet égard la guerre qui a éclaté dans la corne de l'Afrique opposant l'Éthiopie à l'Érythrée. Le cas du Congo, où se déroule à huis clos des affrontements impliquant les troupes gouvernementales de Kinshasa, pas moins de trois mouvements rebelles, les uns et les autres chapeautés par des forces armées des pays tiers, semble illustrer tragiquement un dépeçage de facto sinon programmé quoique s'en défendent ceux des protagonistes mis en cause.

J'ose croire que l'indispensable confrontation de l'argumentaire des uns et des autres me permettra d'apporter autant que faire se peut des éclairages idoines tant à l'opinion africaine qu'à celle du reste du monde. Il s'agit en effet d'une problématique sensible sinon vitale pour un continent menacé, si l'on n'y prend garde, d'effritement en micro-entités politiques sans réelles assises étatiques. Et qui plus sont voués à l'affrontement cyclique. Incapable qu'elles seront plus que probablement de se sortir de l'aporie du sous-développement, de régler les problèmes d'accès équitable des populations aux ressources naturelles, celles du sous-sol étaient en point de mire pour l'heure, et plus encore d'assurer la redistribution des richesses. Cela en raison notamment de dissensions tous azimuts qui ne manquent pas de surgir de façon récurrente sur un échiquier géopolitique imploré.

Ceux qui plaident pour une révision des frontières, sans qu'il faille d'avance mettre leur bonne foi en doute et les clouer de ce fait même au pilori, n'endossent-ils pas, à leur corps défendant, le rôle dangereux et peu reluisant d'apprentis-sorciers ? Le retour à une Afrique d'antan aux découpages jugés plus conformes à la configuration supposée des ethnies ne constitue-t-il pas un immense leurre ?

Pourrait-on d'un trait de plume gommer des dynamiques irréversibles et avec eux cent ans d'histoire coloniale et postcoloniale, à tout le moins si l'on considère le millésime 1885 comme terminus a quo ?

Les questions liées aux frontières devraient-elles masquées les réalités catastrophiques découlant des gestions politiques, économiques et sociales mises en œuvre par l'Afrique post-coloniale. La plupart des États ne sont-ils pas évertués à rendre plus aiguë et plus généralisée que jamais la misère de leurs populations respectives ? C'est qu'il avait fallu à la fin du XIX^{ème} siècle ménager les susceptibilités des impérialismes, européens en lice.

Les frontières constituent des vestiges d'une époque qui a vu l'Europe transférer sa culture, implanter nombre de ses références en Afrique, en procédant d'ailleurs à une domestication de l'espace soumise dorénavant au modèle industriel et marchand. La notion de frontière, apparaît, dès lors, comme découlant d'un modèle culturel, d'un système économique, ainsi que d'une historicité singulière.

Certes l'Afrique avait ses aménagements spécifiques dont on peut penser qu'elles ne furent ni figées ni cloisonnées hermétiquement, au vu de la très longue histoire de ce continent faite de miscibilité et de métissages. Par ailleurs, est-on certain que le mot frontière, tel que nous l'avons hérité de l'Europe du XIX^{ème} siècle avec ses connotations spécifiques, correspond en tout point aux réalités caractéristiques des strates précoloniales ?

Rien n'est moins sûr. Si par ailleurs les postulats de base comportent un vice rédhibitoire, en l'occurrence un européocentrisme à rebours, à tout le moins une confusion de genres due à une improbable symétrie, comment dès lors escompter une mise en œuvre acceptable du débat ?

Si l'on en croit nos poncifs scolaires, la Conférence de Berlin fut convoquée afin de procéder «au partage de l'Afrique ». Sans être parfaitement erronée, cette assertion est pourtant sommaire. En réalité, elle fait bon marché d'un long processus en action depuis au moins le quinzième siècle qui vit se déployer une «véritable épopée des découvertes géographiques » dont la palme revint incontestablement aux navigateurs portugais. Il est indéniable que les assises de Berlin constituent une étape cruciale dans le long et complexe processus historique qui conduit de la phase de « découvertes géographiques majeures », à celle des explorations puis à la colonisation en tant que telle.

L'influence de l'Europe sur le continent noir est pour le moins sensible avant même la tenue de la Conférence de Berlin, elle s'affirme pour lors sous l'égide du commerce et de l'évangélisation. Au regard de ces éclairages et de toute une série de références tout aussi cruciaux qu'il serait fastidieux de développer ici, il serait plus judicieux de considérer la Conférence de Berlin à la fois comme l'aboutissement d'un processus ancien et comme un point de départ. Cette conférence qui a marqué au feu rouge nos mémoires fut convoquée afin d'éviter que les rivalités coloniales ne débouchassent sur des conflits armés globalement préjudiciables aux impérialismes soumis à rude concurrence. Elle devait aboutir à la mise en œuvre d'une «sorte de jurisprudence d'une éventuelle expansion coloniale ».

Il convient toutefois de rappeler la question majeure dont les assises de Berlin eurent à débattre : le sort du Congo, placé alors sous la bannière de l'A.I.A (Association Internationale Africaine) d'essence léopoldienne. En tant que telles, les délimitations frontalières de ce territoire, qui allait se muer avec l'onction des puissances de l'époque en Etat Indépendant du Congo, ne furent pas arrêtées à cette occasion. Elles le seront en fonction de toute une succession de traités de partage entre 1890 et 1914. En dehors du

Congo, des traités de même acabit furent conclus dès 1871, dans la foulée de la «course au clocher», le trop fameux «scramble» des Anglo-saxons.

Qu'on est donc loin des poncifs agités à l'entame de la «deuxième guerre du Congo» par Pasteur BIZIMUNGU, ci-devant président du Rwanda, qui réclamait à cor et à cri «un Berlin II» !

Les arguments de ceux qui plaident de façon péremptoire pour la révision des frontières d'héritage colonial ainsi que pour le démantèlement de l'Etat postcolonial coupable de tous les maux à leurs yeux ne sont pas négligeables.

Les tenants de cette école dressent un bilan peu glorieux à l'actif de la plupart des Etats contemporains de l'Afrique subsaharienne. Ont-ils réellement tort de stigmatiser des maux répandus qui ont noms : la faillite économique et sociale, l'anémie subséquente à l'évacuation de l'éthique politique et des normes sociales, les conflits ethniques avec leur chapelet macabre de pogroms, déportations et massacres ciblés ayant culminé au Rwanda, en véritable génocide ?

Par ailleurs n'ont-ils pas beau jeu de mettre le doigt sur la dichotomie entre les normes de gestion qui régissaient la vie traditionnelle d'antan et ceux découlant d'une modernité mal maîtrisée voire bancal, source de marginalisation pour le plus grand nombre de citoyens ?

En outre, nombre des Etats africains d'aujourd'hui constituent pour les détracteurs des systèmes politiques postcoloniaux des amalgames d'ethnies sans le ciment d'une réelle cohésion nationale.

Afin de prendre en compte, au mieux, la donne ethnique et de la transformer en fonction de développement, les amateurs de révisions frontalières clament le retour aux délimitations d'antan.

Or leur discours s'avère ambivalent. De nombreux royaumes ainsi que des empires emblématiques de cette Afrique ancestrale s'étaient effondrés et morcelés bien avant l'avènement de la colonisation.

En outre, l'ancrage des entités politiques sur des espaces ethniquement homogènes n'est qu'un leurre au mieux une chimère intellectuelle. Faire correspondre les espaces ethniques ainsi que les aires linguistiques en les érigeant en autant de blocs culturels distincts et cloisonnés revient à cautionner bien des dérives de science coloniale depuis longtemps battue en brèche et pour cause.

Faut-il par ailleurs, parler de frontières là où elles n'existaient pas ? N'est-ce pas une récusation de l'Afrique d'antan en phase avec son historicité singulière ?

L'Afrique qu'on le veuille ou non a intériorisé sous le choc et dans le déchirement des critères d'organisation spatiale, économique et sociale qui pour exogènes qu'ils soient par essence, façonnent son identité de manière irréversible. Réveiller les irrédentismes, cultiver le régionalisme et le séparatisme, au nom du tribalisme, serait suicidaire.

Au surplus la révision des frontières se heurte au principe de l'intangibilité des délimitations territoriales issu de la colonisation, édicté par la charte fondatrice de l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A.). C'est véritablement un cheval de Troie dont se servent pour l'heure des dirigeants politiques mus par l'ambition autant que par la volonté de s'enrichir au détriment de leurs voisins affaiblis.

A cet égard la République Démocratique du Congo constitue un cas emblématique et l'on dirait tout autant symptomatique. Le récent rapport de l'ONU sur les causes et les rouages de la guerre qui s'y déroule remettent bien de pendules à l'heure. Le pillage des richesses de cet Eldorado minier par les protagonistes du conflit avec pour épiphénomène une révision de facto des délimitations territoriales de ce pays en faveur du Rwanda et de l'Ouganda en dit long sur la question de frontières.

Alors que partout dans le monde, en ce compris le continent africain, des espaces régionaux se créent et se consolident en opérant le plus souvent par le décroisement voire par la suppression de frontières internes en tant qu'obstacles au libre échange et à la circulation des personnes, préconiser le retour à d'improbable frontières d'antan constitue une démarche anachronique susceptible de déboucher sur le chaos. Qu'on se le dise !

H o m m a g e à S e m b e n e O u s m a n e

Né à Ziguinchor, en Casamance, en 1923, SEMBENE OUSMANE s'est éteint ce 9 juin 2007 à son domicile de Dakar après des décennies consacrées à sa passion le cinéma africain. Un cinéma engagé précédé d'une littérature qui l'était tout autant. Nous nous souviendrons de ses mots sans concessions lorsqu'il racontait, dans *Les bouts de bois de Dieu* paru en 1960, les péripéties des cheminots du Dakar-Niger. Dans tous ses romans et autres recueils de nouvelles, il savait nous décrire une Afrique belle, fière. Sans jamais tomber dans l'utopie d'un âge d'or, il savait conter l'Afrique en évitant tout fatalisme. Allez, donc, relire son génie dans *Le Docker noir* (1956), *Ô pays, mon beau peuple* (1957), *Voltaïque* (1962), *Le dernier de l'Empire* (1981) ou encore *Niiwam* et *Taaw* (1987) !

C'est après des études de cinéma que SEMBENE OUSMANE va se lancer dans une carrière de scénariste réalisateur. Pour lui, le cinéma était un canal pour se faire comprendre des communautés africaines, en majorité analphabètes, à qui il destinait sa lutte et son engagement. D'ailleurs, il ne tardera pas à devenir un des fers de lance du film africain avec quelques 14 réalisations cinématographiques¹² et quelques documentaires¹³ dans lesquels il avait pris le parti de se pencher sur la société africaine postcoloniale et les conflits qui la hantée. Certains de ses films étaient en langues africaines (comme le wolof, la langue principale du Sénégal) : une vraie révolution pour le cinéma africain. Il n'a jamais cessé de coller à la réalité des peuples africains prenant, parfois, le risque de traiter de sujets particulièrement délicats comme dans ses deux derniers films (*Faat Kine* en 2000 et *Moolaadé* en 2003) où il nous entretient de la condition féminine en Afrique. Dans ces derniers films, il n'hésite pas à y porter en héroïnes une fille-mère et une femme qui s'oppose au rituel de l'excision.

¹² *L'Empire Sonhrai* (1963), *Borom Sarret* (1963), *Niaye* (1964), *La Noire de...* (1966), *Mandabi* (1968), *Taaw* (1970), *Emitai* (1971), *Xala* (1974), *Ceddo* (1976), *Camp de Thiaroye* (1989), *Gelwaar* (1992), *Heroïsme au Quotidien* (1999), *Faat Kine* (2000), *Moolaade* (2003).

¹³ En 1969, il en produisit sur la polygamie.

SEMBENE OUSMANE était un grand homme non seulement parce qu'il avait incontestablement atteint l'apogée de son art¹⁴, mais également parce qu'il avait rêvé d'une Afrique meilleure et que, sa vie durant, il n'a cessé de nous dire (de nous montrer) que cette Afrique est à notre portée.

« Vas en paix

Car ta lumière éclaire le chemin des hommes de valeurs.

Tu nous manqueras. »

¹⁴ Prix du meilleur film étranger décerné par la critique américaine, prix 'Un Certain Regard' à Cannes, prix spécial du jury au festival international de Marrakech, entre autres, pour *Moolaadé* (2003). Le Prix de la Critique Internationale au Festival de Venise pour *Le Mandat* (1968) ; Le Prix Jean VIGO pour *La Noire de...* (1966) ; Le Prix de la première oeuvre au Festival de Tours pour *Borom Sarett* (1962).